



Autoentreprise SIREN 895 246 577
Représentée par Natacha LEROUX
Ferme des Bois Blanc 91630 Avrainville
Téléphone : 06 59 12 40 84
E.mail : artyclage@gmail.com
Site internet : <http://www.artyclage.fr>

INSCRIPTION 2021 - 2022 UPCYCLING-SURCYCLAGE

Personne Inscrite	
Nom - Prénom Adresse Téléphone Mail	
Responsable Légal si mineur	
Nom - Prénom Adresse Téléphone Mail	
Personnes à prévenir en cas d'urgence	
Nom Prénom Téléphone	
Nom Prénom Téléphone	
Nom Prénom Téléphone	

Les cours se dérouleront les mardis de 18h30 à 20h ou de 20h15 à 21h45. Une confirmation du planning vous sera envoyé par mail avant le démarrage des ateliers.

Les séances commenceront le 14 Septembre 2021. Le tarif pour l'année est de 220€. Le tarif est annuel, il n'est pas remboursable, sauf cas de maladie grave, chômage ou déménagement sur présentation d'un justificatif. Le tarif est annuel, il n'est pas remboursable, sauf cas de maladie grave, chômage ou déménagement sur présentation d'un justificatif. Le règlement se fait par chèque au nom de Natacha LEROUX ou par virement.

En signant ce formulaire, vous attestez que :

- Les informations renseignées sont exactes
- Vous avez lu et approuvé les Conditions Générales de ventes (Annexe 1), ainsi que le règlement intérieur (Annexe 2).

Fait le
à

Signature :

ANNEXE 1 CONDITIONS GENERALES DE VENTES

CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont conclues entre :

- La société ARTYCLAGE représentée par Natacha LEROUX, domiciliée Ferme des Bois Blanc, 91630 AVRAINVILLE, d'une part,
- Toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public, souhaitant s'engager dans la prestation d'animation fournie par Artyclage, ci-après désigné « élève », d'autre part.

Une année de cours avec Artyclage se déroule du mois de Septembre au mois de Juin de l'année suivante, tous les mardis hors période de vacances scolaires. A partir du 14 Septembre, les cours se tiendront de 18h30 à 20h et de 20h15 à 21h45. L'année se clôturera le 28 Juin.

L'achat ou la réservation des cours Artyclage cours implique l'acceptation sans réserve de la part du client ou du participant des présentes conditions générales de vente.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les animations se dérouleront dans une salle au premier étage de la salle des Fêtes de Avrainville. Cours de la ferme - Rue de la Beauvoisière 91630 Avrainville.

En cas d'absence du professeur (maladie, empêchement ou cas de force majeure), les élèves seront prévenus dans la mesure du possible par sms, par e-mail, ou les deux. Les cours seront alors décalés à une date ultérieure et rattrapés avant la fin de l'année. Aucun retard ou aucune absence de l'élève ne donne droit à un report, un décalage, à un rattrapage ou à un dédommagement quelconque.

Chaque élève se doit de respecter les lieux de cours ainsi que le matériel mis à disposition. Aussi, il fera le nécessaire pour rendre sa place et le matériel emprunté dans le même état qu'à son arrivée.

Les participants s'engagent à respecter les personnes et biens matériels avec lesquels ils seront amenés à travailler. Toute personne faisant preuve d'un comportement potentiellement dangereux ou dégradant pour les personnes et les biens matériels, ou toute personne qui perturberait le bon déroulement du stage ou des cours pourra s'en voir immédiatement exclu. Le cas échéant, la totalité du prix des cours est alors due et ne sera en aucun cas remboursée.

Les élèves sont responsables de leurs affaires personnelles. Artyclage décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vêtements tâchés/abîmés.

Artyclage dispose d'une responsabilité civile professionnelle (Allianz Activ Pro N°61957647) pour exercer son activité, cependant, si vous êtes la cause d'un accident ou de dégâts, votre propre responsabilité civile individuelle est engagée.

Artyclage se réserve le droit d'annuler ou de modifier la composition et horaires de cours si le nombre minimum de quatre participants n'est pas atteint.

EN CAS DE CRISE SANITAIRE - MODALITES SANITAIRE

Artyclage s'engage à maintenir ses cours sur une plateforme en ligne si ceux-ci ne peuvent se faire en présentiel. Les cours ne seront ni remboursés, ni échangés, ni reportés à partir du moment où ils auront lieu en distanciel.

Toute disposition mise en place par le gouvernement se devra d'être respectée dans l'ensemble de nos locaux.

MESURES IMPOSEES POUR L'ACCES AUX SALLES

En application des lois du 31 mai et 5 août 2021 et des décrets n° 2021-699 du 1er juin 2021 et n° 2021-1056 et 1059 du 7 août 2021.

1/ le PASS SANITAIRE est obligatoire et sera exigé à l'entrée des salles ;

Il vous faudra donc présenter le certificat numérique/QR code obtenu à partir de l'application « TOUS ANTI COVID » chargée sur votre téléphone ou un document papier attestant

* De la vaccination à la condition de disposer d'un schéma vaccinal complet

* De la preuve d'un test négatif de moins de 72h

* du résultat d'un test RT-PCR confirmant le rétablissement de la Covid 19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

2/ les mesures sanitaires mises en place (port du masque, nettoyage, aération, lavage des mains, gel hydro alcoolique, etc...).

Le non-respect de ces règles pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive de l'élève, aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

Paiement des cours : Tout élève présent en cours s'est assuré d'avoir transmis l'entièreté du règlement de ses cours à Natacha LEROUX. Artyclage se réserve le droit de refuser l'accès à ses cours à tout élève ne s'étant pas acquitté du paiement de ses cours.

Absences de l'élève : Il est demandé à tout élève ou responsable d'élève de systématiquement prévenir Natacha LEROUX au 0659124084. Artyclage se réserve le droit de prévenir les parents de toute absence ou retard pour les élèves de moins de 18 ans. Dans ces cas, aucun cours ne sera rattrapé. Au bout de 4 absences consécutives non signalées, Artyclage considère que l'élève abandonne le cours. La place sera alors déclarée vacante et proposée à toute personne souhaitant intégrer les ateliers en cours d'année. Pour toute inscription en formule annuelle, toute année commencée est due.

Absence du professeur : En cas d'absence non prévue, les élèves seront informés le plus rapidement possible. Le (ou les) cours manqué(s) seront alors rattrapés à des dates ultérieures en accord avec le groupe.

Respect des locaux et du matériel : Chaque élève aura l'obligation de nettoyer son espace de travail à la fin des cours, avant l'arrivée des élèves du cours suivant. Artyclage met à disposition des élèves du matériel et des locaux fonctionnels et en bon état. Le règlement de la cotisation permet à l'entreprise de prêter le matériel, mais ne rend en aucun cas possesseur du matériel utilisé. Il est demandé aux élèves de prendre soin du matériel qui leur est fourni de manière qu'il puisse servir à d'autres après eux. Toute dégradation, perte ou vol, entraînera une facturation supplémentaire visant à remplacer/réparer le matériel.

Respect des personnes : Aucun acte verbal ou physique visant à dégrader l'intégrité physique ou psychologique d'une personne ne saurait être toléré durant les séances Artyclage. Les cours se font dans le respect mutuel et réciproque entre professeur et élèves, ainsi qu'entre élèves. Le non-respect de cette règle pourra conduire à l'exclusion définitive de la personne concernée. Des poursuites pourront être mises en œuvre en fonction de la gravité des actes.